

Politique sur l'utilisation et la distribution des renseignements sur les membres aux sections locales et à leurs comités locaux d'action (CLA)

Date d'entrée en vigueur : 24 avril 2026

1. Objet

- 1.1. La présente **Politique sur l'utilisation et la distribution des renseignements sur les membres aux sections locales et à leurs comités locaux d'action** (la « **Politique** ») régit l'utilisation des renseignements sur les membres et l'utilisation des outils numériques fournis par l'ACEP. Elle vise à assurer une utilisation responsable et sécuritaire des outils numériques et des renseignements sur les membres, dans le respect de la vie privée, et conformément aux valeurs organisationnelles de l'ACEP et à ses documents de gouvernance, dont ses statuts et règlements et sa [*Politique sur la confidentialité*](#).

2. Champ d'application

- 2.1. La présente Politique s'applique à l'ensemble des membres des conseils exécutifs et des CLA des sections locales qui utilisent des outils numériques fournis par l'ACEP, y compris Action Network, Action Builder et des comptes de courriel de l'Association, pour consulter ou traiter des renseignements sur les membres.

3. Définitions

- 3.1. Aux fins de la présente Politique,
- a. « **Action Network** » désigne un outil de communication de masse utilisé par les conseils exécutifs des sections locales pour créer et diffuser des courriels, des formulaires, des sondages, des pétitions et d'autres documents connexes.
 - b. « **Action Builder** » désigne un outil d'organisation numérique utilisé par les CLA pour la cartographie des relations au lieu de travail, le suivi relationnel et l'organisation de campagnes.
 - c. « **conseil exécutif d'une section locale** » désigne les membres d'une section locale de l'ACEP qui ont été dûment élu·es ou élu·es par acclamation à des postes au conseil exécutif de la section locale, ou nommé·es à titre de délégué·es, conformément aux statuts et règlements de l'ACEP ainsi qu'aux règlements de la section locale.
 - d. « **comité local d'action** » ou « **CLA** » désigne un groupe de membres d'une section locale dont la formation en tant que comité local d'action a été approuvée par le Bureau national conformément à la [*Politique sur les comités locaux d'action de sections locales approuvée par le Bureau national de l'ACEP*](#).
 - e. « **renseignements sur les membres** » désigne des renseignements concernant un·e membre ou un groupe de membres de l'ACEP, et peut

comprendre le nom, le statut d'adhésion, l'adresse courriel, l'adresse postale, les identifiants en ligne, les pseudonymes ou identifiants de messagerie, le numéro de téléphone, le lieu de travail, le ministère, le groupe de classification et d'autres coordonnées ou renseignements utiles à la mobilisation.

4. Utilisations autorisées des outils numériques et des renseignements sur les membres

4.1. Les renseignements sur les membres et les outils numériques fournis par l'ACEP ne peuvent servir qu'aux fins suivantes, pour autant que les membres aient consenti à la collecte, à l'utilisation et à la communication de leurs renseignements à ces fins :

- a. Communiquer sur des questions liées à la section locale, notamment les campagnes, les mises à jour, les réunions et les activités;
- b. Appuyer les activités d'organisation et de mobilisation qui cadrent avec les objectifs stratégiques de l'ACEP;
- c. Administrer et coordonner les activités de la section locale de l'ACEP;
- d. Le tout, conformément aux statuts et règlements et aux politiques de l'ACEP, y compris la [Politique sur la confidentialité](#).

4.2. Il incombe aux conseils exécutifs et aux CLA des sections locales ayant l'intention d'utiliser les outils numériques fournis par l'ACEP de vérifier auprès de la personne responsable de la protection de la vie privée, telle que désignée dans la [Politique sur la confidentialité](#), que le consentement requis a été obtenu des membres avant d'utiliser leurs renseignements ou de les communiquer librement.

5. Utilisations autorisées selon la plateforme

5.1. **Action Network (utilisé par les conseils exécutifs des sections locales):**

- a. Diffuser des courriels aux membres sur des questions concernant la section locale;
- b. Créer et diffuser des formulaires, des sondages, des pétitions et des invitations à des activités;
- c. Suivre la participation et l'engagement des membres dans les campagnes de la section locale.

5.2. **Action Builder (utilisé par les CLA):**

- a. Repérer et cartographier les membres d'une section locale à des fins d'organisation;
- b. Saisir des données sur les conversations individuelles et sur les interactions avec les membres;
- c. Étiqueter ou regrouper des membres pour des activités de sensibilisation ciblées;

- d. Coordonner des activités de mobilisation en fonction des priorités de la section locale et des priorités nationales;
- e. Tout accès aux données et toute saisie ou utilisation des données dans les deux plateformes doivent se limiter au strict nécessaire pour exécuter ces fonctions.

5.3. Comptes de courriel fournis par l'ACEP aux sections locales

- a. Ces comptes doivent être utilisés pour se connecter à diverses plateformes numériques afin de communiquer avec les membres de la section locale, de les organiser, et de suivre leur niveau d'engagement;
- b. Ils ne doivent être utilisés que pour les communications et l'administration interne de la section locale;
- c. Ils ne doivent en aucun cas être utilisés à des fins personnelles, commerciales ou non syndicales;
- d. Ils ne doivent pas être partagés avec des personnes non autorisées;
- e. Ils demeurent la propriété de l'ACEP et peuvent faire l'objet d'un contrôle d'accès ou d'une vérification par le/la responsable de la protection de la vie privée de l'ACEP.

6. Accès et autorisation

- 6.1. Tout accès aux renseignements sur les membres, aux plateformes numériques et aux comptes de courriel est accordé et géré par le/la responsable de la protection de la vie privée de l'ACEP.
- 6.2. L'accès n'est accordé qu'aux membres des conseils exécutifs et des CLA des sections locales qui ont signé et remis au Bureau national une copie de la déclaration solennelle applicable :
 - a. [Déclaration solennelle des dirigeantes et dirigeants de section locale](#)
 - b. [Déclaration solennelle des membres de CLA](#)
- 6.3. Seules les personnes autorisées peuvent avoir accès à ces outils.
- 6.4. L'autorisation peut être révoquée en tout temps, notamment en cas de changement de rôle ou de violation de la présente Politique.
- 6.5. Les utilisatrices et utilisateurs autorisés doivent recevoir une formation appropriée sur l'utilisation des plateformes et le traitement des données.

7. Sensibilité et sécurité des données

- 7.1. Les renseignements sur les membres ne peuvent être consultés ou utilisés que par nécessité, à des fins syndicales, et doivent être traités avec précaution.

- 7.2. Les renseignements sur les membres ne doivent pas être téléchargés, copiés, exportés ni conservés à l'extérieur des plateformes sans l'autorisation écrite expresse du Bureau national de l'ACEP.
- 7.3. Les comptes de courriel d'une section locale de l'ACEP doivent être protégés par des mots de passe sécurisés et utilisés pour les seuls besoins de la section locale de l'ACEP.
- 7.4. L'authentification multifactorielle (« **AMF** ») est requise pour utiliser certaines plateformes au moyen des comptes de courriel des sections locales de l'ACEP. Une personne de chaque section locale doit être responsable de l'AMF de sa section locale.
- 7.5. Les utilisateur·ices doivent prendre des mesures raisonnables pour protéger les renseignements sur les membres contre la perte, l'accès non autorisé ou l'utilisation abusive.
- 7.6. Les appareils utilisés pour accéder aux plateformes ou aux comptes de messagerie doivent être protégés adéquatement (p. ex. verrouillage biométrique ou par mot de passe, logiciels à jour).
- 7.7. Le Bureau national de l'ACEP doit être informé sans délai si l'on soupçonne qu'un compte de courriel d'une section locale de l'ACEP, ou toute donnée qu'il contient, a été compromis.

8. Utilisations interdites des renseignements sur les membres

- 8.1. Les utilisations suivantes des renseignements sur les membres sont strictement interdites :
 - a. Utiliser des renseignements sur les membres ou des outils fournis par l'ACEP à des fins personnelles ou commerciales;
 - b. Partager des identifiants de connexion ou donner l'accès à des personnes non autorisées;
 - c. Télécharger ou exporter des données sur les membres sans l'autorisation du/de la responsable de la protection de la vie privée de l'ACEP;
 - d. Utiliser les renseignements sur les membres à des fins autres que celles énoncées dans la présente Politique;
 - e. Faire campagne pour ou contre une candidature à une élection, ou appuyer des campagnes externes ou non syndicales en utilisant les ressources de l'ACEP;
 - f. Utiliser un compte de courriel des sections locales de l'ACEP pour des communications non syndicales;
 - g. Utiliser de toute autre façon les renseignements sur les membres à des fins contraires aux intérêts et au bien-être de l'ACEP.

9. Responsabilité

- 9.1. Toute communication adressée aux membres d'une section locale doit indiquer clairement, dès le début, qu'elle provient de la section locale afin d'éviter toute confusion avec les communications provenant du Bureau national de l'ACEP.
- 9.2. L'**avis** figurant à l'**annexe « A »** doit figurer dans le bloc-signature de toutes les communications envoyées à partir d'adresses courriel de section locale de l'ACEP et partout où ces adresses sont affichées, notamment sur les pages du site Web national de l'ACEP ou des sites Web des sections locales de l'ACEP. Les courriels envoyés au moyen d'Action Network doivent utiliser le gabarit de courriel standard fourni par le Bureau national de l'ACEP, qui comprend l'avis de non-responsabilité.
- 9.3. Les membres des conseils exécutifs et des CLA des sections locales qui ont accès aux renseignements sur les membres sont responsables et doivent rendre compte du respect de la présente Politique.

Annexe A

Avis

AVIS

Veillez ne pas envoyer de renseignements personnels, privés ou confidentiels à l'adresse courriel d'une section locale de l'ACEP. Plusieurs personnes ont accès aux comptes de courriel des sections locales de l'ACEP, et l'Association ne peut garantir la confidentialité des communications envoyées à ces comptes ou provenant de ces comptes. Si vous avez des questions ou des préoccupations en matière de relations de travail, veuillez communiquer avec votre agente ou agent des relations de travail de l'ACEP à representation@acep-cape.ca.